

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/07/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Laurence SAGE (en remplacement de Henri PALA), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Catherine GAUTHIER).

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-094 : COMMUNAUTE DE COMMUNE – EXTENSION DE PERIMETRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 2 juillet 2012 portant sur le projet d'extension du territoire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2011.

Monsieur le Président expose que Monsieur le Préfet a pris un arrêté le 2 juillet 2012 proposant l'extension du périmètre communautaire aux communes de Moissannes et de Saint-Bonnet Briance.

Monsieur le Président précise que Monsieur le Préfet demande à la Communauté de Communes de Noblat, conformément à la réglementation, d'émettre un avis sur l'intégration de ces communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Donne un avis favorable à l'intégration de la commune de Moissannes et de la commune de Saint-Bonnet Briance à compter du 1^{er} janvier 2013

Charge Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires en vue de l'intégration de ces communes au périmètre de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

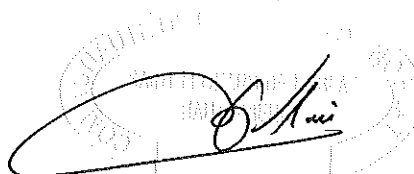
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 juillet 2012

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES - EXTENSION DE PERIMETRE

Date de transmission de l'acte : 13/07/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/07/2012

Numéro de l'acte : 2012-094 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120713-2012-094-DE

Date de décision : 13/07/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité